

Rolls

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - ACIDE A BATTERIE

SECTION I - PRODUCT IDENTIFICATION

Identificateur du produit: Acide à batterie	Nom et adresse du fabricant:	Se reporter au fournisseur.
Usage du produit: Électrolyte	WHMIS CLASS:	D1B, E
Nom et adresse du fournisseur: Acides minéraux	HMIS RATING:	Santé 3, Inflammabilité 0, Réactivité 1
Nom et adresse du fournisseur: Surette Battery Co. Ltd. P.O. Box 2020, 1 Station Road Springhill, NS B0M 1X0 (902) 597-3767	No de tél. d'urgence:	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS	CAS #	wt. %	(Rat, ihl.)	(Rat, oral)
Acid Sulfurique	7664-93-9 35-40	510 mg/m ³	/2Hr	2140

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique, odeur et apparence: Boîtier transparent à opaque avec couvercle fermé hermétiquement, muni de bornes sur le côté ou sur le dessus et d'une coiffe d'évent; inodore.

Seuil de l'odeur: Sans objet

Densité: Sans objet

Coefficient de partage eau/huile: Sans objet

Tension de vapeur: Sans objet

Point d'ébullition: Sans objet

Point de congélation/fusion: Sans objet

pH: Sans objet

Densité de la vapeur (air = 1): Sans objet

Taux d'évaporation (n-BuAc=1): Sans objet

Matières volatiles, %: Sans objet

Solubilité dans l'eau: Sans objet

Rolls

BATTERY ENGINEERING

MADE IN CANADA • ROLLSBATTERY.COM

Surette

BATTERY COMPANY LIMITED

I STATION RD • SPRINGHILL, NS
CANADA • B0M 1X0
1.800.681.9914

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité: Sans objet.

Sensibilité aux chocs/décharges électrostatiques: Sans objet.

Limites d'inflammabilité, % selon le volume: Sans objet

Produits de combustion dangereux: Sans objet

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion: Électrolyte : produit un gaz d'hydrogène explosif au contact de la plupart des métaux.

Moyens d'extinction: Sans objet.

Point d'éclair (méthode): Aucun

Température d'auto-inflammation: Sans objet

SECTION V - RÉACTIVITÉ

Stabilité: Sans objet

Matières incompatibles: Sans objet

Conditions de réactivité: Sans objet

Produits de décomposition dangereux: Électrolyte : Si chauffé au-dessus de 340 °C, l'acide sulfurique se décompose en trioxyde de soufre et en eau.

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition et effets aigus/chroniques

Limites d'exposition: ACGIH - TLV Sans objet pour l'article en question.

Contact cutané : Sans objet

Ingestion: Sans objet

Cancérogénicité : Le plomb et le dioxyde de plomb sont inscrits comme des cancérogènes. Cependant, il n'y a aucun risque d'exposition dans des conditions d'utilisation normales.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : p. d.

Sensibilisation à la matière : Le produit ne devrait pas être un sensibilisateur.

Matières synergiques : Aucune connue

Inhalation: Sans objet

Contact oculaire : Sans objet

Effets chroniques : Inconnus



SECTION VII - PREMIERS SOINS

Électrolyte seulement

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la gêne respiratoire ne s'améliore pas rapidement, transporter la victime chez un médecin.

Peau : Laver avec un savon doux et de l'eau. Rincer à fond. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion : Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir.

SECTION VIII - MESURES PRÉVENTIVES

Électrolyte seulement

Fuite, rejet ou déversement : Porter des vêtements de protection complets, y compris des bottes et un équipement de protection. Contenir le déversement afin d'empêcher la contamination des systèmes d'égouts ou des cours d'eau.

Pomper dans des récipients identifiés pour récupération ou élimination. Si possible, neutraliser sur une base sèche à l'aide d'un alcali adéquat, comme de la chaux ou du carbonate de soude, ensuite rincer avec de l'eau conformément aux règlements applicables.

Élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Électrolyte seulement

Protection respiratoire : Porter un masque avec cartouche ou un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH, selon l'exposition.

Ventilation : Un système de ventilation par évacuation locale est nécessaire. Ventilation mécanique (générale) - pas obligatoire.

Gants de protection : PVC ou néoprène

Protection oculaire : Des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial.

Autre équipement de protection : Des chaussures de sûreté portées avec des bottes de caoutchouc/néoprène ou des bottes en caoutchouc/néoprène à coquille qui se portent par-dessus des bas. Placer les jambes de pantalon par-dessus les bottes pour empêcher l'acide de pénétrer dans les bottes. Autre équipement : selon l'exposition et les standards des lieux de travail. Fournir une douche de sécurité et une douche oculaire dans les lieux d'entreposage et de manipulation.

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

Équipement et marche à suivre pour la manutention : Éviter tout contact avec la peau les yeux et les vêtements. Mettre les récipients à l'abri des dégradations. Porter un équipement de protection lors de la manipulation. Lors de la dilution, ajouter lentement l'acide à l'eau (ne jamais ajouter l'eau à l'acide) tout en remuant pour éviter les éclaboussures ou l'ébullition. Se laver à fond après la manipulation. Les récipients vidés contiennent des résidus de vapeur et de produit.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer à l'écart des sources d'inflammation. Garder les contenants fermés et protéger de tout contact avec l'eau afin d'éviter les risques de réaction violente.

Instructions spéciales en matière d'expédition : TMD : accumulateurs, remplis d'acide; classe 8; UN2794; groupe d'emballage III.



SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Préparée par: **Surrette Battery Co. Ltd.**
Téléphone #: **(902) 597-3767**
Date de préparation: **Le 20 août 2019**

Abréviations : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
IARC: International Agency for Research on Cancer

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

p. d. : Pas disponible

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

SIMDUT : Système d'identification des marchandises dangereuses utilisées au travail

TMD : Règlements sur le transport des marchandises dangereuses.

TLV : Valeur limite d'exposition

TWA : Valeur moyenne pondérée dans le temps

Références :

1. Van Nostrand Reinhold, Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition, N. Irving Sax.
2. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, RTECS (Registry of Toxic Effects) et bases de données CHEMINFO.
3. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.

